L'Écho de Saint-François
DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
FÉVRIER 2022 VOL. 30 Nº 3

Ses mémoires en héritage

p. 11

Ma vie avec Irène

Autobiographie par Gonzague

Résumé de procès-verbaux de la municipalité de Saint-François de 1952 à 1981

Photos souvenirs

L'Écho de Saint-François
DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD

534, chemin St-François Ouest
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Québec) G0R 3A0

Tél. et fax: **418-259-2177**
echosf@videotron.ca
www.echosf.org

VEUILLEZ NOTER

La date de remise des articles, des publicités et des petites annonces est le **17 février 2022.**

ADMINISTRATEURS

Herman Pelletier	Président	259-7932
Valérie Savoie	Vice-présidente	259-2292
Jacques Lacroix	Trésorier	523-9743
Raynald Laflamme	Secrétaire	717-2659

Directeurs

PUBLICITÉ
Raynald Laflamme

PETITES ANNONCES
Jacques Lacroix

MAQUETTE ET MISE EN PAGE
Raynald Laflamme, Pierre Cauffopé

MONTAGE PREMIÈRE PAGE
Raynald Laflamme

TRAITEMENT DE L'INFORMATION TEXTUELLE
Raynald Laflamme

PHOTOGRAPHE
Jean Dominique Rousseau

ABONNEMENT
Jacques Lacroix

RECRUTEMENT ET MEMBERSHIP
Herman Pelletier

IMPRESSION
Impressions Credo

L'Écho de Saint-François est soutenu par le ministère de la Culture et des Communications

Culture et Communications Québec

Journal communautaire réalisé bénévolement

Les lettres et les articles doivent être dûment signés par leurs auteurs. De plus, le journal se réserve le droit de rejeter toute lettre à caractère libelleux ou encore de l'abréger ou de la corriger avant publication.

TARIFS PUBLICITAIRES 2022

	Coût mensuel	Coût annuel
Carte affaires	48,00$	260,00$
Quart page	60,00$	380,00$
Demi-page	100,00$	632,00$
Page	125,00$	1 125,00$
Couvert C4 couleurs	155,00$	1 250,00$
Demi-Bandeau 1re couleurs	105,00$	675,00$
Bandeau 1re couleurs	155,00$	1 250,00$

Petite annonce 4,00$

ABONNEMENT

Extérieur	4,00$	35,00$
USA	5,00$	45,00$

Les taxes TPS-TVQ sont applicables

Tarifs valide pour les annonceurs locaux. Pour les annonceurs provinciaux, merci de communiquer avec Cynthia Fournelle à CPS Média: cfournelle@cpsmedia.ca

Distribué gratuitement à toutes les adresses de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (G0R 3A0).

Tirage: **735 copies, 11 numéros/an**

NOS DE TÉLÉPHONE IMPORTANTS

Ambulance et Feu 911
Municipalité.....418-259-7228

AMECQ
ASSOCIATION DES MÉDIAS ÉCRITS COMMUNAUTAIRES DU QUÉBEC

Tirage certifié AMECQ

Une communauté en action
maintenant sur le Web
www.echosf.org

SOMMAIRE

Aucune augmentation du compte de taxes en 2022 5
La chronique du pompier 6
Développement international 8
Mot du maire 9
Jean-Yves Gosselin devient maire suppléant 9
Gonzague Lamonde vous offre ses mémoires en guise de legs 11
Est retournée vers le Père 11
Bienvenue à Mariane 12
Club FADOQ Saint-François 12
La Municipalité accepte les modalités du programme TECQ 13
Les appareils électriques: source de danger 14
On devra vivre avec la COVID? Probablement 16-17
Répertoire des comités, associations, organismes communautaires 17
La Francolière -- Relâche de nos journalistes correspondants 18
Les familles fondatrices de Saint-François (suite) 19
Lettre ouverte -- Mise à jour de l'accès à l'information: le ministre Caire doit agir! 20
Savez-vous que ? 21
Critique littéraire 22
Devenez membre de votre journal communautaire 23
Au fil des jours 24
Offre d'emploi -- Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud 25
L'Administration municipale 26
Membres 2021-2022 27
L'Écho municipale ..... 8 pages

Lettre ouverte

Bénévole de l'année : un titre qui me rend fière

Je veux vous remercier pour l'honneur que vous m'avez fait en me choisissant comme Bénévole de l'année. C'est un titre que j'accepte avec grand plaisir!

Je veux remercier Gilberte [Crevier] pour le bel hommage qu'elle m'a rendu. Cela me rend fière de mon bénévolat.

Je souhaite à tous une Bonne et Belle Année 2022.

Lorraine Lamonde
Bénévole de l'année

BMR | Avantis Coopérative

Pour tous vos travaux de renovation
QUINCAILLERIE - MATÉRIAUX - PEINTURE

www.avantis.coop

Auto PLACE
MAÎTRE MÉCANICIEN
www.autoplace.ca

CAA QUÉBEC AFFILIÉ

GARAGE CORRIVEAU
MARIO TECH

- ☐ Freins
- ☐ Pneus
- ☐ Suspension
- ☐ Mise au point
- ☐ Silencieux
- ☐ Vidange d'huile
- ☐ Air climatisé
- ☐ Autre

2, boul. Taché Ouest
Montmagny Qc G5V 3A1
418•248•3634
MARIO THÉBERGE PROPRIÉTAIRE

FP
FONTAINE PICARD
cabinet de services financiers

418 248-2404 • info@fontainepicard.ca
fontainepicard.ca

Placements garantis • Fonds distincts // Assurance vie • invalidité • maladies graves // Assurances collectives • Rentes collectives

ON EMBAUCHE!

Postulez pour vous joindre à notre équipe dynamique dans un contexte sécuritaire!

rh@garant.com

418-259-3225

À nos bureaux du
Lundi au Vendredi

Garant®

www.garant.com

On vous facilite la tâche^MC

Aucune augmentation du compte de taxes à Saint-Francois-de-la-Rivière-du-Sud en 2022

Pour une cinquième année consécutive, les citoyens de Saint-Francois-de-la Rivière-du-Sud ne connaitront pas d'augmentation de leur compte de taxes alors que l'inflation s'élève actuellement à 4,7% au Canada.

✍ par José Soucy, collobarateur-pigiste

En effet, en raison d'une gestion serrée du conseil municipal sous la direction du maire, M. Frédéric Jean, le taux de taxation global demeurera sensiblement le même pour la majorité des contribuables.

Par contre, une nouvelle taxe fera son apparition en lien avec la réfection du réseau d'aqueduc et d'égout du chemin Saint-François Ouest – travaux réalisés en 2020.

Le conseil a d'ailleurs voulu compenser cette taxe obligatoire reliée à un règlement d'emprunt qui prévoit une taxation, par une baisse du taux de la taxe foncière de 0,02$ du 100$ d'évaluation de la valeur imposable des propriétés sur son territoire, ce qui, pratiquement, annule le coût de la taxe en question.

Par ailleurs, le budget de 2022 est en augmentation de 4% par rapport à celui de l'an dernier, ce qui s'explique notamment par la hausse moyenne des valeurs foncières de la municipalité.

Municipalité Saint-François de-la-Rivière-du-Sud

BUDGET 2022

Quant à la dette de la localité, elle est de 356 458$, soit à 11% du budget total, ce qui démontre que la municipalité est en bonne santé financière.

« C'est avec fierté que nous avons réussi notre pari d'arriver à un budget équilibré sans augmentation, et ce, pour une cinquième année consécutive! », a conclu M. Frédéric Jean, maire de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

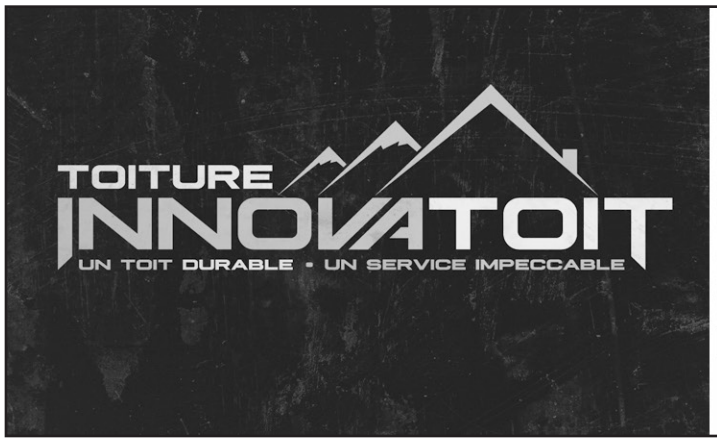

TRANSPORT LECOMTE

SPÉCIALISTE TRANSPORT NUTRITION ANIMALE

Pascal Lecomte prop.

LM

Postes disponibles maintenant!

MANŒUVRE À LA RESCOUSSE

Tu préfères le travail manuel au travail de bureau? Emballages LM a plusieurs postes emballants pour toi! Un réel esprit d'équipe, douze surprises et plus par année et possibilité de faire du covoiturage.

As-tu envie de venir à la cabane à sucre avec nous?

rh@emballageslm.com - 418-259-7710 #254

La chronique du pompier

Service Incendie Saint-François / Saint-Pierre

Journée froide, journée chaude : cheminée sale

À la suite des variations de température des derniers jours, il serait opportun de vérifier l'état des conduits et l'intérieur de la cheminée. Plusieurs par temps froid ont tendance à fermer les ouvertures d'air de leur poêle ou de leur fournaise au bois afin d'économiser la chaleur, mais c'est une chose à ne pas faire, car on favorise la créosote à s'installer.

✍ par Jacques Théberge, directeur Service incendie

L'utilisation de thermomètre à tuyau qui est vissé ou aimanté et qui doit être installé environ 2 pieds à la sortie de votre système de chauffage vous guidera. Lorsque le feu est en pleine combustion, il s'agit de rester dans la zone idéale de combustion soit entre 250 à 450 dégrée Fahrenheit. Cela a pour effet de bien bruler les gaz qui peuvent causer la créosote. Lorsque la cheminée tire beaucoup trop, vous pouvez contrôler la combustion par une clé à l'intérieur de votre tuyau installé le plus près de votre système de chauffage. Assurez-vous que votre système de chauffage est bien éteint avant de procéder à tout changement ou inspection.

Lors d'un manque de contrôle lors d'une combustion maximale ou d'un feu de cheminée et que le tuyau de l'appareil devient rougeâtre, vous devez appeler le 911. S'il y a de la fumée à l'intérieur, vous devez quitter le bâtiment pour votre sécurité. Si tout est sécuritaire pour vous et qu'il n'a pas de fumée à l'intérieur, vous pouvez diminuer l'intensité de la combustion en utilisant la moitié d'un verre d'eau sur la combustion -jamais plus de la moitié, car cela peut fissurer l'appareil de chauffage, le tuyau ainsi que la cheminée, car l'eau en vapeur prend beaucoup d'expansion et produit un facteur de refroidissement. Cette opération peut être répétée dans un intervalle de 1 minute, de 2 à 3 fois maximum.

NOTE: Ne jamais envoyer de l'eau sur de l'huile végétale de cuisson. Un couvert suffit pour couper l'air ou de l'huile mécanique enflammée car la flamme pourrait s'étendre de façon incontrôlée. Un extincteur de type ABC fait un bon travail d'extinction.

L'entreposage des cendres doit se faire de façon sécuritaire soit dans un contenant métallique avec couvert sans peinture ni étiquette, car une étincelle de cendre peut être active pendant 72 heures. Si vous disposez des cendres à l'extérieur, cela devrait être loin des bâtiments, car le vent peut attiser les étincelles du contenant.

Le ramonage une à deux fois par année, selon les cas, constitue un élément de prudence qui peut éviter bien des pertes de vie humaine et de matériel.

C’est le temps de prendre votre rendez-vous pour votre dose de rappel contre la COVID-19.

Suivez la séquence de vaccination prévue et prenez rendez-vous.

Québec.ca/vaccinCOVID

Avec la dose de rappel, restez protégé plus longtemps.

Pour bien vous protéger contre la COVID-19 et ses variants, vous devez recevoir la dose de rappel et suivre les consignes sanitaires.

Votre gouvernement

Québec

Développement international

Une courte vidéo explique le travail des experts coopérants au Sénégal

Daniel Morin expert volontaire pour l'UPA Développement international invite les sudfranciscois a visionné une courte vidéo de 3,29 min. expliquant le projet rizicole d'Affiniam auquel il a participé au Sénégal. Ce projet est intégré à un projet plus vaste portant sur la santé des sols, le projet Dekkal Suuf.

✍ par Raynald Laflamme

L'objectif premier de cette vidéo, mentionne-t-il, est de souligner l'important travail des volontaires, tant canadiens que sénégalais, qui appuient le projet Dekkal Suuf.

Le projet est réalisé en partenariat avec le CNCR. L'ANCAR et l'INP appuient toujours Affiniam dans son projet.

« La récolte est en cours depuis le 1er décembre et est encore très bonne cette année », précise l'expert coopérant, Daniel Morin.

Lien de visionnement sur Youtube

https://www.youtube.com/watch?v=NV2SRKbCfQ8

Service de réparation JP
Jean Proulx
Location de tracteur
Réparation et soudure de machinerie agricole
Unité mobile
Déneigement
1125, rang Coteau Sud
St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
G0R 4B0
Tél./Fax : 418 248-4186
Cell. : 418 291-1159

☑ Résidentiel
☑ Commercial
☑ Industriel
R. B. Q. 8110-0398-16
ABA CONSTRUCTION
418 259-7440
téléc. 418 259-7477
André Blais, entrepreneur général
300, boul. Blais Ouest • Berthier-sur-Mer

Mot du maire

Chers citoyens, citoyennes

Un début d'année plutôt tranquille avec ce retour en confinement. Le conseil siège quand-même en présentiel, mais à huis clos...

Nous continuons à travailler différents dossiers municipaux Plusieurs dossiers sont en cours dont l'ascenseur de la maison de la paroisse, la rénovation du bâtiment de la piscine, l'amélioration continue de la section «bar» du centre des loisirs. Tous ces dossiers seront finalisés au cours de 2022.

Je voudrais remercier les bénévoles qui ont pris en main l'entretien et l'arrosage de la patinoire. Votre implication est primordiale pour que tous puissent en profiter au quotidien! Au nom de la municipalité et des utilisateurs MERCI! Bon mois de février!

Frédéric Jean, maire
Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud

Avis aux lecteurs — Le journal offre gratuitement cet espace à la disposition de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

Jean-Yves Gosselin devient maire suppléant

Chaque début d'année, le conseil municipal de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, comme la plupart des conseils de la belle province, nomme un maire suppléant pour une durée d'un an, qui remplacera le maire en son absence ou à la demande de ce dernier.

✍ par José Soucy, collaborateur pigiste

Il a donc été proposé à la séance du conseil de novembre dernier par la conseillère, Chantal Blanchette, et appuyée par l'entièreté des membres du conseil de nommer Jean-Yves Gosselin, maire suppléant, ce que le principal intéressé a accepté.

Par ailleurs, lors de la même séance, le conseil municipal a nommé la conseillère Chantal Blanchette comme mairesse suppléante au conseil des maires de la MRC de Montmagny, et ce, en remplacement de Frédéric Jean, si celui-ci ne peut s'y présenter.

Frédéric Jean perd son élection à la préfecture de la MRC de Montmagny

C'est à la séance du conseil des maires de la MRC de Montmagny, qui a suivi le rendez-vous électoral pour le municipal de novembre dernier qu'a eu lieu l'élection pour déterminer qui serait le préfet ou la préfète de l'entité régionale.

Cette année, la préfète sortante et mairesse de Cap-Saint-Ignace, Jocelyne Caron se représentait, mais elle avait toutefois un défi de taille, soit de battre le maire de Saint-Francois-de-la-Rivière-du-Sud, Frédéric Jean, qui est également apprécié au sein du conseil des maires.

Selon les termes de l'actuel maire de la capitale de l'oie blanche, Marc Laurin, questionné à ce sujet par *L'Écho de Saint-François*, « Il s'agissait de deux très bonnes candidatures ».

C'est donc par un vote serré que Mme Caron a été reconduite à son poste, soit 10 voix en sa faveur, contre 7 pour M. Jean.

Précisons que, selon les règles de la MRC concernant l'élection du préfet, Montmagny détient trois voix, Cap-Saint-Ignace, deux et les 12 autres municipalités possèdent chacune une voix. Il s'agit également d'un vote secret.

Lalimec
USINAGE
SOUDURE
CWB
Alain Laliberté
Tél. : 418 884-3407
Téléc. : 418 884-2404
lalimec.inc@videotron.ca
358, Montée de la Station, Saint-Vallier de Bellechasse (Québec) Canada G0R 4J0

RINFRET
Volkswagen
Jacques Dumont
Conseiller
absent le mardi
6101, rue des Moissons
Lévis (Québec) G6Y 0T2
T 418 833-2133
F 418 833-6658
www.rinfretvw.com
jacques.dumont@rinfretvw.com

GHISLAIN
VÉZINA
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN
Industriel - Commercial - Résidentiel
Magasin de matériel électrique
418 234-1360
3, du Bassin Sud, Montmagny • RBQ: 8310-7359-06

PARTOUT POUR TOUT / EVERYWHERE FOR EVERYTHING
1 888-812-6344
VIT
inc.
Opérations-Ventes | Operations-Sales
Matthew Bolduc
matthew@vit-inc.ca
www.vit-inc.ca
25-1, RUE DE L'ÉTANG
ST-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
(Québec) G0R 3A0
418 472-1222
418 472-0871
418 291-3825

JRM
Jacques & Raynald Morin Inc
• Pavage • Excavation
• Location de machinerie lourde
• Travaux en génie civile
• Résidentiel et commercial
230, 6e avenue
Montmagny (Québec) G5V 3Y7
Tél.: 418-248-0937 Fax: 418-248-8806
info@jrmorin.com

HORAIRE TEMPORAIRE POUR LA CRISE DU COVID 19
SUIVEZ-NOUS
SALLE À MANGER FERMÉ
JUSQU'À NOUVEL ORDRE
RESTAURANT
418.259.7704
OUVERT -- POUR EMPORTER
Horaire jusqu'à la réouverture
Lundi et Mardi 16h à 19h
Mercredi au Dimanche 11h à 14h
16h à 20h
L'Arrêt
STOP
DÉPANNEUR
418.259.7515
Ultramar
express
OUVERT
TOUS LES JOURS 6h à 23h

Gonzague Lamonde vous offre ses mémoires en guise de legs

Gonzague Lamonde, dans ses dernières années, avait le projet d'écrire ses mémoires. Intitulée « Ma vie avec Irène *», l'autobiographie de Gonzague est actuellement en impression et sera disponible sous peu.*

La Société de conservation du patrimoine a été fondée en 1979 sous la direction de monsieur Louis-Philippe Bonneau et quelques membres fondateurs, dont Gonzague Lamonde qui a siégé au conseil d'administration de l'organisme jusqu'à la dernière année de sa vie. La Société poursuit toujours le même objectif : « l'histoire de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud sous tous ses angles et celle de ceux qui ont construit cette histoire ».

Site Web : www.patrimoinesaintfrancois.org
Adresse courriel : patrimoine.st-franc@oricom.ca

Ce document en édition soignée de 232 pages avec couverture rigide (voie photo de 1re page), comprend entre autres :

- ☆ L'autobiographie de Gonzague relatant ses souvenirs et ses recherches sur les Familles Lamonde, Paré, Cloutier et Béïque
- ☆ Un texte d'Irène concernant sa famille
- ☆ Hommages rendus à Irène et Gonzague lors de leurs funérailles
- ☆ Hommages et témoignages additionnels pour tous mieux se souvenir
- ☆ Notes biographiques relatant différents faits saillants
- ☆ Résumé des extraits des procès-verbaux de la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- ☆ Résumé des extraits des procès-verbaux de l'Organisation des Terrains de Jeux (OTJ)
- ☆ Photos souvenirs et photos de famille

C'est avec plaisir que la Société de Conservation du Patrimoine de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud offre à tous, en copies limitées, cette autobiographie au coût de 45$ (taxes incluses). Les personnes intéressées à se procurer cet ouvrage inédit doivent s'adresser à l'organisme (voir encadré ci-contre).

Est retournée vers le Père...

Madame Raymonde Simard décédée le 17 décembre 2021 à l'âge de 76 ans à l'Hôpital de Montmagny. Elle était la fille de feu monsieur Josaphat Simard et de feu dame Bernadette Beaudoin. Elle demeurait au Cap-Saint-Ignace et native de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud. Elle laisse dans le deuil : son fils Éric (Lucie Côté), ses petits-enfants : Cindy et Tanya, ses arrière-petits-enfants : Emmeraude, Jade, Camille, Maddie et Emmalie, son frère : feu Noël Simard (feu Marie-Paule Deschamps), ainsi que plusieurs neveux et nièces, cousins, cousines et ami(e)s. Selon ses volontés, il n'y a pas eu de rencontre au salon funéraire, ni de service religieux. Elle a été confiée à la Maison Funéraire Laurent Normand pour crémation. Une prière d'adieu aura lieu ultérieurement lors de l'inhumation au cimetière de Montmagny.

Bienvenue à Mariane

Elle est née le 3 novembre 2021, fille de Charline Frank et Nicolas Savoie. Baptisée le 17 décembre 2021 en l'église de Saint-François. Parrain et marraine: Daniel Roy et Valérie Savoie.

Club FADOQ Saint-François

Un nouveau bureau de direction prend les rênes

Le Club FADOQ Saint-François a pu, au cours des dernières semaines, constitué son bureau de direction. Celui-ci est composé de M. Yves Laflamme, président, Mme Berthe Guimont, vice-présidente, Mme Lorraine Lamonde, secrétaire, Monsieur Jean-Yves Gosselin, trésorier.

Merci à ces généreuses personnes de leurs disponibilités et engagements.

Remerciements adressés à la Municipalité

Le Club FADOQ Saint-François remercie le conseil municipal de Saint-François pour sa décision de défrayer les coûts d'adhésions de l'année 2021-2022 aux personnes qui en ont fait la demande. En ces temps très difficile de recrutement de nouveaux membres, ce fut très apprécié!

ROY

Les produits métalliques Roy
Fabrication de métal sur mesure

52, boul. Morigeau
Saint-François, Montmagny, QC G0R 3A0

TÉL.: 418 259-2711
FAX: 418 259-2931

www.roymetalinc.com
Nous recrutons

FABRICATION DE MOBILIERS DE MAGASIN
ET COMPOSANTES DE MÉTAL SUR MESURE

MS2 CONTRÔLE INC.

JEAN MORIN
jean.morin@ms2controle.net
Cell. 418 805-0444

- Contrôle et automatisation
- Électronique et mécanique industrielle et agricole
- Énergie alternative / batterie
- Fabrication de boîtier de contrôle
- Réseaux sans fil et filaire
- Vente et réparation informatique

Sans frais 1 888 312-0444 | URGENCE 24H/ 7JOURS 418 248-0444

BIÈRES DE MICROBRASSERIE
PLUS DE 50 VARIÉTÉS

Découvrez nos fruits et légumes

Propane Rapid Gaz

Servi-express

LUNDI AU MERCREDI – 6 h À 20 h
JEUDI AU VENDREDI – 6 h À 21 h
SAMEDI – 7 h À 21 h
DIMANCHE – 7 h À 20 h

Chloé et Simon-Pierre *pour vous servir*
Dépanneur Servi-Express St-François
418•259•1234
335, ch. St-François Ouest, Saint-François

ZONE BONBONS

| Café

SAQ AGENCE

La Municipalité accepte les modalités de versement de la contribution gouvernementale du programme TECQ

Le conseil municipal de Saint-Francois-de-la-Rivière-du-Sud a récemment pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 – programme qui lui confère un montant de 1 025 000 $ sur cinq ans qui, soulignons-le, a été bonifié de 234 000 $ à l'été 2021 pour un montant global de 1 059 000 $.

✍ *par José Soucy, pigiste collaborateur*

À l'échelle québécoise, les municipalités se partagent une somme de 4 406 G$ répartie sur cinq ans, et ce, selon le décret de population en vigueur au 1er janvier 2019, soit le nombre d'habitants répertorié par localité à cette date.

Rappelons que le montant est octroyé pour les infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures des municipalités québécoises.

L'entente stipule également que la contribution gouvernementale doit s'ajouter aux investissements que fait habituellement la municipalité et non se substituer à ceux-ci, d'où la condition imposée aux municipalités de maintenir un seuil minimal d'immobilisations dans les infrastructures municipales.

Les municipalités disposent aussi, avec cette aide, d'une somme équivalente à 20% de la contribution gouvernementale allouée pour la réalisation de travaux admissibles de leur choix.

Ainsi, pour obtenir l'aide financière, une municipalité doit déposer au Ministère une programmation de travaux constituée de la liste des travaux admissibles à effectuer à l'intérieur des années du programme.

La municipalité devra d'ailleurs respecter l'ordre de priorité des travaux pour 80 % de son enveloppe allouée.

Plus précisément, avant d'effectuer des travaux de priorité 4, il faut démontrer au ministère qu'il n'y a pas de travaux de priorité 1 à 3 à effectuer à court terme.

L'entité municipale doit ainsi impérativement respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une récente lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest.

En somme, le Conseil municipal de Saint-Francois-de-la-Rivière-du-Sud s'est engagé – à la séance du 6 décembre dernier – à respecter les modalités du guide afin d'avoir droit au montant proposé dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

Rappelons en terminant que l'entente de base avait été signée le 23 juin 2014 entre le gouvernement libéral de Philippe Couillard (Québec) et le gouvernement conservateur de Stephen Harper (Canada) relativement au transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures.

Les appareils électriques: source de danger

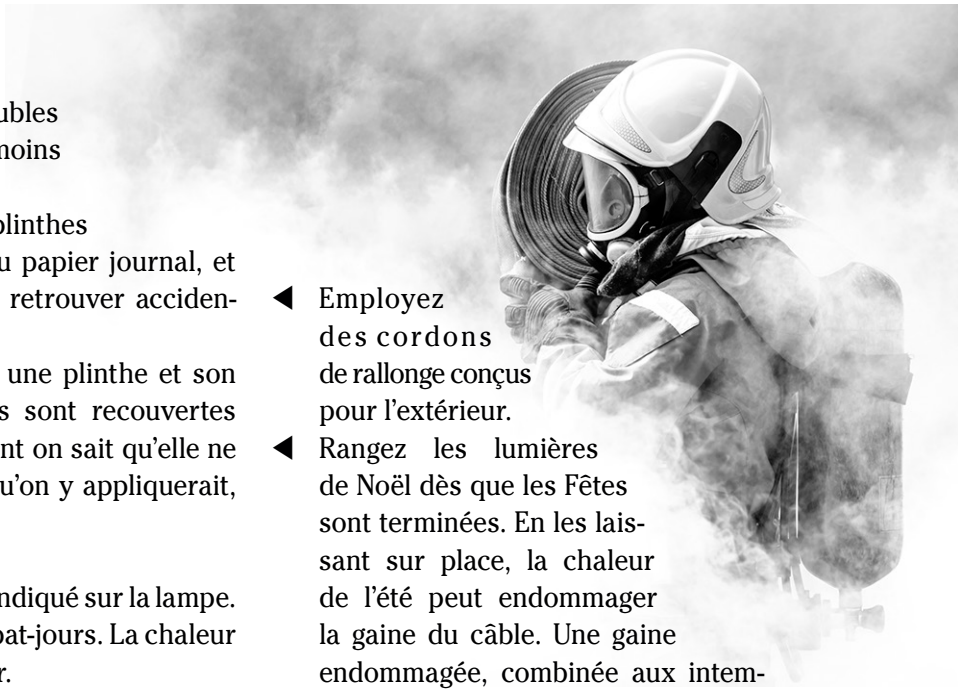

Les plinthes de chauffage

- Éloignez les rideaux et les meubles des plinthes électriques d'au moins dix centimètres.
- Assurez-vous que l'intérieur des plinthes est vide de tout objet, comme du papier journal, et éloignez tout ce qui pourrait s'y retrouver accidentellement.
- N'appliquez pas de peinture sur une plinthe et son cordon. Les plinthes électriques sont recouvertes d'une peinture qui est cuite et dont on sait qu'elle ne s'enflammera pas. La peinture, qu'on y appliquerait, pourrait fissurer et prendre feu.

Les autres appareils

- Utilisez des ampoules du calibre indiqué sur la lampe.
- Ne déposez pas de tissu sur les abat-jours. La chaleur de l'ampoule pourrait l'enflammer.
- Nettoyez régulièrement l'enroulement des condensateurs et le mécanisme derrière le réfrigérateur. La poussière et les dépôts graisseux peuvent prendre feu.
- N'utilisez pas d'appareils électriques comme une radio ou un radiateur dans la salle de bain.
- Saviez-vous qu'une ampoule électrique peut dégager jusqu'à 20 °C ?
- Utilisez des appareils portant le sceau d'un organisme d'homologation reconnu comme CSA ou ULC

Les appareillages extérieurs

- Assurez-vous que les prises de courant et les commutateurs situés à l'extérieur sont étanches.
- Installez un appareil d'éclairage extérieur à l'épreuve des intempéries.
- Employez des cordons de rallonge conçus pour l'extérieur.
- Rangez les lumières de Noël dès que les Fêtes sont terminées. En les laissant sur place, la chaleur de l'été peut endommager la gaine du câble. Une gaine endommagée, combinée aux intempéries, peut provoquer un arc électrique et un risque d'incendie.
- Éloignez de la piscine les appareils électriques comme une radio.

Saviez-vous qu'un arc électrique peut dégager près de 3 000 °C ?

- La gaine protectrice des cordons de lumières de Noël est fragile à la chaleur. Elle ramollit lorsque la température estivale s'élève et le câble s'encastre dans les clous et les supports utilisés pour le maintenir en place. Une gaine fendillée met en contact les conducteurs électriques avec le métal des clous et des supports. Ce contact peut provoquer un arc électrique.

PEINTURE DE COUVERTURE AGRICOLE
BLANCHISSAGE - NETTOYAGE D'ÉTABLE
SABLAGE AU JET DE SABLE

Luc Blais
Tél. : (418) 259-7483

292, ch. Rivière-du-Sud,
Saint-François, Qué. G0R 3A0

POUR VOS BESOINS EN ASSURANCE

ON EST LÀ.

PROMUTUEL
ASSURANCE

1 888 265-7940
promutuelassurance.ca

Inscris-toi au programme de

Cuisine

- *Début août 2022*
- *Viens apprendre avec les pros!*
- *Obtiens ton diplôme en 1 an*

Pour information :
centrefpenvolee@cscotesud.qc.ca
418 248-2370 poste 4750
cfpenvolee.com

Centre de formation professionnelle de l'Envolée

Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud
Québec

On devra vivre avec la COVID? Probablement

« Il faudra vivre avec le virus » de la COVID, préviennent depuis longtemps des experts, une phrase reprise à l'occasion par des élus, en dépit de la progression encourageante du taux de vaccination. Disparaîtra, ou disparaîtra pas, ce virus? Le Détecteur de rumeurs explique.

✍ par Catherine Crépeau

Éradication ou élimination?

Faire complètement disparaitre le SRAS-CoV-2 serait un grand soulagement pour plusieurs, mais il y a peu de chances que cela arrive. À travers l'histoire, un seul virus a été complètement éradiqué : la variole.

Le dernier « représentant » du virus de la variole a été observé en 1977, suivant un programme de vaccination mondial entrepris dans les années 1960. Et comme le virus ne circulait que chez l'homme, ce qui signifie qu'il n'avait pas de réservoir animal, la maladie n'existe plus.

On est aussi parvenu à arrêter la transmission humaine du SRAS-CoV-1, à l'origine de l'épidémie de syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) entre 2002 et 2004. Ce proche parent du SRAS-CoV-2 avait fait le saut chez l'humain en 2002, infectant près de 8000 personnes et en tuant près de 800. Sa disparition reste toutefois mystérieuse et il demeure possible qu'il circule encore chez les animaux. C'est la raison pour laquelle on parle d'élimination et non d'éradication.

Le coronavirus qui cause la COVID-19, ou SRAS-CoV-2, est différent du SRAS-COV-1, même s'il en est un proche parent, selon une étude publiée l'an dernier dans The Lancet. Les stratégies employées depuis son apparition en décembre 2019 —des mesures sanitaires jusqu'à la vaccination— visent son élimination plutôt que son éradication. Plusieurs pays se sont employés à réduire au maximum le nombre de cas, la Nouvelle-Zélande ayant même visé une stratégie « zéro COVID », qu'elle n'a abandonnée que tout récemment.

Mais compte tenu de la lenteur à vacciner la majorité des pays du monde, il est impensable d'imaginer son éradication, du moins à court et moyen terme. Des défenseurs de la stratégie d'élimination croient donc qu'on devrait considérer la COVID-19 comme la rougeole, qui a été largement éliminée, même si elle continue de circuler et de provoquer des éclosions ici et là.

Un virus endémique?

Cette stratégie d'élimination nécessite, comme on l'a vu depuis un an et demi, beaucoup de restrictions sanitaires —confinements, contraintes aux voyages, etc. — et entraine des coûts économiques et sociaux.

Par contre, lorsque suffisamment de personnes auront acquis une certaine immunité, via une infection ou la vaccination, beaucoup de scientifiques s'attendent à ce que le virus devienne « endémique ». Cela signifie qu'il ne disparaîtra probablement pas, mais qu'il y aura moins d'hospitalisations et moins de décès dus à la COVID-19.

Un virus pas assez stable pour être éliminé ?

La comparaison avec la rougeole a toutefois ses limites. On peut certes espérer que les vaccins suffiront à éliminer la COVID-19 comme ils l'ont fait pour la rougeole, mais c'est mal connaitre le virus auquel on a affaire.

La rougeole est un virus stable qui ne change pas lorsqu'il se multiplie pour infecter plus de gens. Au contraire, avec le SRAS-CoV2, on a vu apparaître, depuis un an et demi, plusieurs variants, certains plus virulents que la souche originale.

Jusqu'à quel point ces variants permettent-ils d'échapper en partie aux anticorps, on n'en est pas encore sûr.

On sait toutefois que les coronavirus, comme le SRAS-CoV-2, changent quatre fois moins rapidement que la grippe : les vaccins devraient donc conserver une relative efficacité. Et s'il s'avérait que les vaccins doivent être mis à jour, on peut s'attendre à ce que les chercheurs aient la tâche plus facile qu'avec la

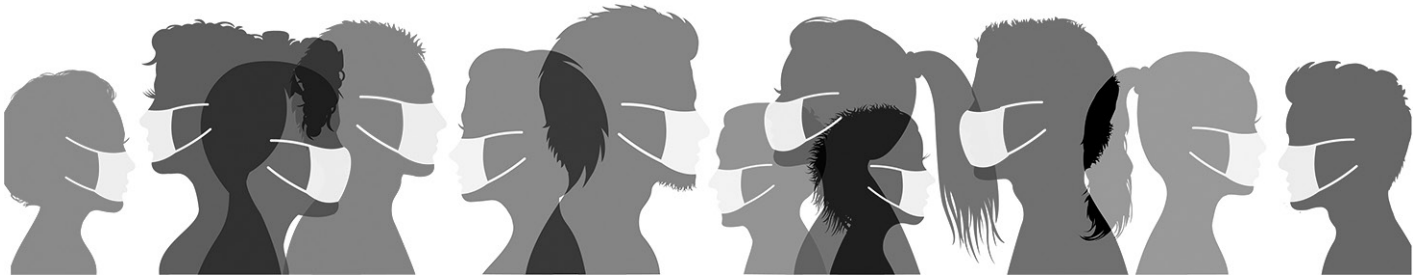

grippe, pour qui il existe de nombreuses souches différentes.

Dans tous les cas, les études semblent bel et bien indiquer que le virus développe un certain degré de résistance qui pourrait lui permettre de continuer de circuler, même après qu'on aura atteint une éventuelle immunité collective, par la vaccination ou par l'infection.

La grosse différence par rapport à la situation des deux dernières années serait que le SRAS-CoV-2 ne pourrait plus infecter autant de personnes ou se répliquer autant de fois chez chaque personne qu'il infecte, et que par conséquent, les chances de voir apparaître de nouveaux variants seraient considérablement réduites.

Un coronavirus comme les autres ?

Quatre coronavirus (HCoV-OC43, HCoV-229E, HCoV-NL63 et HCoV-HKU 1) sont responsables d'infections respiratoires fréquentes et souvent bénignes, ainsi que de 10 à 15% des cas de rhume.

Les réinfections par ces quatre coronavirus courants sont probablement dues à l'évolution des virus, de nouvelles mutations leur permettant à l'occasion de déjouer nos défences immunitaires. Si l'immunité au SRAS-CoV-2 devait diminuer comme elle le fait avec ces coronavirus, alors le SRAS-CoV2 continuerait de provoquer des réinfections. Dans un scénario optimiste, la COVID-19 pourrait se transformer en un rhume récurrent et en grande partie banal.

De plus, au cours des 20 dernières années, trois nouveaux coronavirus d'origine zoonotique ont émergé : Sars-CoV-1, Mers-CoV, et Sars-CoV-2. Les deux premiers semblent avoir été « éliminés ». Là encore, dans un scénario très optimiste, le SRAS-CoV-2 pourrait subir le même sort. Mais ses deux prédécesseurs étaient moins contagieux et n'avaient pas cette capacité qu'a le SRAS-CoV2 à se fixer sur nos cellules. Une répétition de ce scénario optimiste semble donc moins probable.

Verdict

Un seul virus ayant été éradiqué dans l'histoire, il est probable que le SRAS-CoV-2 soit là pour rester. Il reste toutefois une grande marge d'incertitude quant au sort final qui sera le sien : presque éliminé comme la rougeole, ou saisonnier comme la grippe ?

Lien vers l'article original : https://www.sciencepresse.qc.ca/actualite/detecteur-rumeurs/2021/10/11/devra-vivre-covid-probablement

Source : Le Détecteur de rumeurs - Agence Science-Presse – (www.sciencepresse.qc.ca)

- Une communauté en action -

RÉPERTOIRE DES COMITÉS / ASSOCIATIONS / ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Association de baseball	Éric Morneau	buzzzzzzzer@hotmail.com
Association de soccer	Jean-Pierre Laflamme	418-259-2650
Bibliothèque Bonneau-Chabot	Danielle Boulé	patrimoine.st-franc@oricom.ca
Bibliothèque du rocher	Patricia Leblanc	418-259-7626
Centre Gym Santé	Mario Marcoux	mariomarcoux@hotmail.com
Cercle des fermières	Monique Fiset	fedtresoriere06@outlook.com
Club de Fer	Richard Côté	418-259-2601
Club de pétanque	Lise Caron	418-259-7330
Comité d'embellisement	Agathe Beaumont	agathe.beaumont@icloud.com
Comité sports et loisirs	Jean-Pierre Laflamme	loisirs@stfrancois.ca
Comptoir d'entraide	Gilberte Crevier	418-259-2287
Garde Paroissiale	Marc André Bonneau	418-259-2977
Journal L'Écho	Raynald Laflamme	echosf@videotron.ca
La Fabrique	Ginette P. Coulombe	fstfs@videotron.ca
Club FADOQ Saint-François	Joseph-Aimé Blais	418-259-7866
Les Habitations Patrimoniales	Jacques Boulet	patrimoine.st-franc@oricom.ca
Pompiers & Premiers répondants	Jacques Théberge	jtnb@videotron.ca
Société de conservation du patrimoine	Jacques Boulet	patrimoine.st-franc@oricom.ca
Vie Active	Elisabeth Lapointe	418-259-7840

Relâche de nos journalistes correspondants

(R.L.) Ce mois-ci nos journalistes correspondants à l'école La Francolière font relâche. Les classes virtuelles au retour du congé des fêtes et le retour en classe le 18 janvier n'ont pas permis au comité de rédaction de vous fournir de nouvelles informations sur les activités scolaires. Souhaitons-nous de pouvoir lire à nouveau leurs écrits dans l'édition de mars prochain et souhaitons leur de retrouver tout le plaisir de se retouver et d'acquérir de nouvelles connaissances.

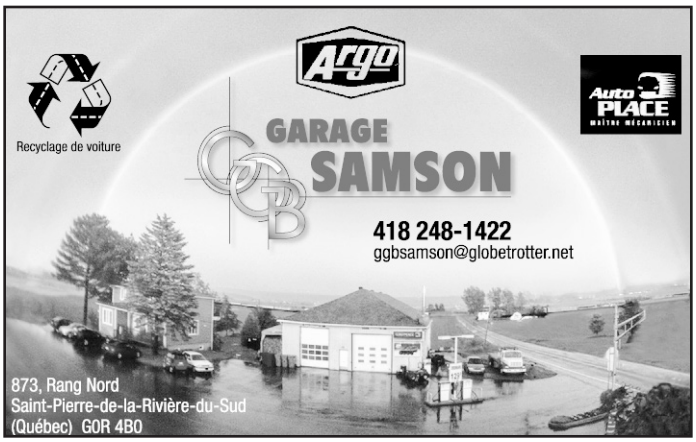

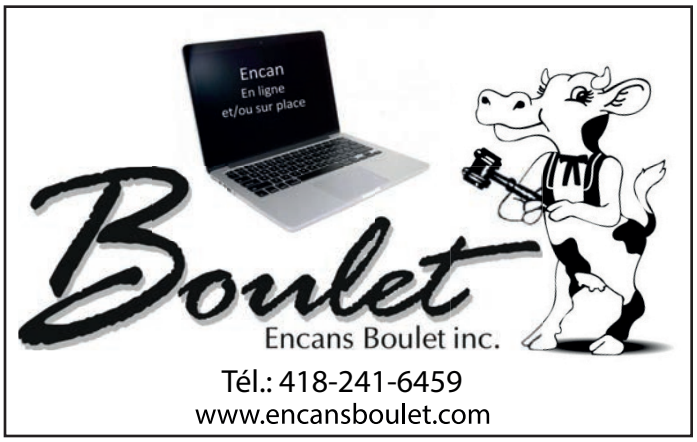

Les familles fondatrices de Saint-François
(suite)

www.famillesboulaybouletboule.org dboule1950@icloud.com

Lors de la dernière parution, nous nous sommes quittés avec l'arrivée des frères Jacques, Pierre et Joseph Boulé à Saint-François qui sont de la 3e génération. Poursuivons nos découvertes à leur sujet et, surtout, prenons connaissance de la grande vivacité des ancêtres Boulet!

✍ par Danielle Boulé

Au total, dans les comtés de Montmagny, l'Islet et Bellechasse, les 19 garçons mariés de la troisième génération de Boulet en Amérique auront 98 enfants dont 50 garçons. De façon particulière, la descendance de Paul (marié à Claire Miville - 11 enfants) et de Jacques (marié à Agathe Morin - 13 enfants) s'établira davantage dans les comtés de Beauce, Dorchester et Frontenac.

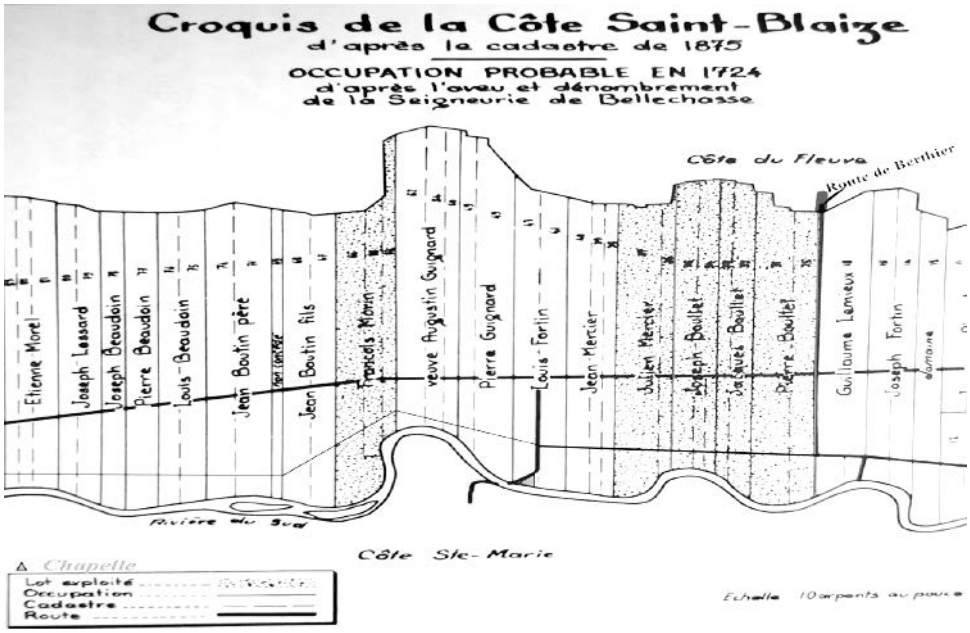

Dans la seigneurie de Bellechasse-Berthier, lors de la déclaration faite en 1724 au Gouverneur (Aveu et dénombrement), on nous dit qu'à la Côte Saint-Blaise (rang nord de Saint-François) le voisin à l'ouest de Guillaume Lemieux est Pierre Boulé tel que nous le montre l'image ci-jointe. Sa terre se trouve immédiatement à l'ouest de la route qui va de Berthier à la rivière du Sud. Pierre possède quatre arpents, maison, grange, étable et 16 arpents de terre labourable. On y retrouve aujourd'hui une partie des terres de la Ferme Oakfield. Son frère, Jacques, pour sa part, possède une concession de trois arpents de largeur située à l'ouest de celle de Pierre où il y a une maison, une grange et une étable et 12 arpents de terre labourable. Et son voisin du côté ouest est Joseph qui lui aussi possède trois arpents avec également maison, grange, étable et huit arpents de terre labourable. Ces trois frères sont les fils de Jacques et Françoise Fournier. Un autre fils de ce couple, Jean, s'installera du côté sud de la rivière sur une concession de quatre arpents. Un recensement fait en 1762 nous apprend que les Boulé ont proliféré. On dénombre alors huit familles Boulé, soit des frères ou cousins (Michel, Jean, Robert, Augustin, Joseph, Jean, Jean-Baptiste, Joseph). Ils ont tous des terres qui semblent productrices. **(Voire le cadastre de 1875)**

À Saint-François, sur une période de 241 ans soit de 1737 à 1978, on peut noter que 535 enfants Boulet paraissen au registre. Au total, 53 familles se sont alliées aux Boulet pour produire cette descendance. Les voici: Asselin, Bernier, Bilodeau, Blais, Boissonnault, Bonneau, Bourget, Brousseau, Campagna, Chartier, Cloutier, Côté, Coulombe, Couture, Fortier, Gamache, Gaumont, Gendron, Goulet, Guimond, Jacques, Jolin, Joncas, Lacasse, Lachance, La Durantaye, Laliberté, Langlois, Larrivée, Laurendeau, Lecompte, Marceau, Martineau, Mercier, Meunier, Michel, Moreau, Morin, Naper, Nicole, Noël, Pageau, Paré, Picard, Pigeon, Pruneau, Rémillard, Rousseau, Saint-Pierre, Simard, Sylvestre, Tanguay, Therrien.

Il faut reconnaître que les Boulé/Boulet ont su s'adapter aux dures conditions de vie prévalent dans notre pays dans les temps passés. Ils se sont très bien tirés d'affaires.

Chers lecteurs, ce quatrième texte sur les familles fondatrices de Saint-François est mon dernier sur ce sujet. J'espère qu'ils vous auront diverti et renseigné.

Référence :* Société de conservation du patrimoine de Saint-François. Les familles Boulay, Boulet, Boulé en Côte-du-Sud et leurs descendants au Canada et aux États-Unis. Édition mai 2019.

Lettre ouverte

Mise à jour de l'accès à l'information: le ministre Caire doit agir!

La transparence est primordiale pour assurer le maintien de la démocratie dans une société; c'est une vérité de la Palice! Depuis près de 2 ans, le décret sanitaire et le sillage de la COVID-19 sont venus cristalliser l'importance de la transparence en ce qui a trait à l'accès à l'information des organismes publics. Or, cet enjeu semble à nouveau relégué aux calendes grecques des priorités gouvernementales.

Il faut rappeler que l'accès à l'information permet notamment aux citoyens de se forger une opinion éclairée, sur la base d'informations véridiques, qu'ils les obtiennent directement ou par l'intermédiaire du travail journalistique. Il instaure au sein du gouvernement une saine culture d'imputabilité envers les électeurs. Qui plus est, dans le contexte d'adhésion aux mesures sanitaires, nous sommes à même de constater les conséquences délétères que peut avoir l'effritement de la confiance de la population vis-à-vis des institutions.

C'est un secret de polichinelle que la réglementation qui encadre présentement l'accès à l'information est caduque. La transparence qui est attendue par le gouvernement se trouve en conséquence réduite à peau de chagrin. L'obsolescence du processus actuel amène son lot de problèmes et contribue à endiguer l'accès à l'information; des réponses aléatoires, des réponses excessives ou incomplètes et même l'absence simple de réponse sont des manifestations courantes de l'application actuelle de la Loi. Il est très ardu pour les organisations qui ont à effectuer des demandes d'accès de manière régulière, telle que la nôtre, d'œuvrer avec ces irrégularités.

La solution demeure: une réforme en profondeur de l'accès à l'information. Celle-ci devra notamment permettre de régulariser les réponses aux demandes d'accès. Les demandes doivent pouvoir être faites par des personnes morales. Dans un souci d'efficience, la notion d'accès à l'information en plus de l'accès aux documents détenus par les organismes publics doit être ajoutée. Ce projet de loi devra également abolir la règle qui permet aux organismes publics d'avoir 10 jours supplémentaires afin de répondre à une demande d'accès pour certains cas exceptionnels, ce qui, malheureusement, est devenu la norme. Il doit également être précisé dans la Loi que la transmission de documents par internet est gratuite. Ainsi, les organismes publics devraient être obligés de fournir les documents par le biais d'un support électronique lorsque cela est possible. Enfin, les organismes publics devraient être tenus de produire des bilans chaque année sur le nombre de demandes d'accès reçues, les réponses données, les délais de réponses, les catégories de refus, etc.

À l'approche des élections, nous sommes d'avis que l'enjeu de l'accès à l'information doit impérativement figurer à l'ordre du jour gouvernemental. Cette procrastination continue de miner la confiance de la population à l'égard des organismes publics et de l'État.

Mathieu Santerre, président de L'Orange bleue affaires publiques inc.

Savez-vous que ?

Les nouveaux cas de cancer

- On estime à près de 300 le nombre de nouveaux cas de cancer diagnostiqués dans les MRC de Montmagny et de L'Islet, par année. Ce nombre a presque doublé en 20 ans. Cette hausse provient surtout de la croissance démographique et du vieillissement de la population;
- Le risque de développer un cancer est 1,4 fois plus grand pour les hommes que pour les femmes.
- Les décès attribuables au cancer :
- Environ le tiers des décès est attribuable au cancer, ce qui en fait la principale cause de mortalité dans la région comme au Québec;
- Environ 125 décès de cancer sont enregistrés par année dans Montmagny-L'Islet.
- Au moins 50 % des nouveaux cas de cancer correspondent à trois types particuliers :
- Pour les hommes : les cancers de la prostate (23 %), du poumon (20 %) et colorectal (13 %)
- Pour les femmes : les cancers du sein (29 %), colorectal (12 %) et du poumon (12 %).

Nous sommes là pour vous!

Il existe dans les MRC de Montmagny et de L'Islet, un service pour toute personne ayant ou ayant eu un cancer et leurs proches. Ce service fait parti du soutien à la communauté offert par le Centre d'action bénévole des MRC de Montmagny et de L'Islet (CABML).

Ce service a comme objectif de favoriser la socialisation et de répondre à des besoins d'entraide et de de soutien. Celui-ci est dispensé par une intervenante et comprend ces différents éléments :

- Service d'écoute et de référence;
- Ateliers divers (conférence à chaque mois);
- Déjeuner d'amitié (Montmagny, St-Jean Port Joli et St-Adalbert 1 fois par mois);
- Référence aux différents programmes d'aide financière et aide pour remplir les documents requis;
- Prêt de prothèse capillaire;
- Accompagnement transport pour aller aux rendez-vous médicaux.
- Accompagnement en soins palliatifs et en fin de vie

Pour plus d'information, contactez-nous : CABML, r.bilodeau@cabml.ca, 418-248-7242, poste 113.

Vallée des prairies
CHAUDIÈRE APPALACHES
VOTRE PANIER BIO
À SAINT-FRANÇOIS
VENTE À L'ANNÉE
- À la ferme
  99, chemin de l'Aqueduc
- En ligne
  www.valleedesprairies.com
- Panier livré
  Marché du fermier Saint-François
  Dépanneur Servi-Express

Critique littéraire

Les sœurs Lefevre : un avenir bousculé

Titre:	***Dans le secret des voûtes***
	2e tome
Sous-titre:	*Les chemins inversés*
Auteur:	Josée Ouimet
	254 pages
	Publié le 8 août 2021

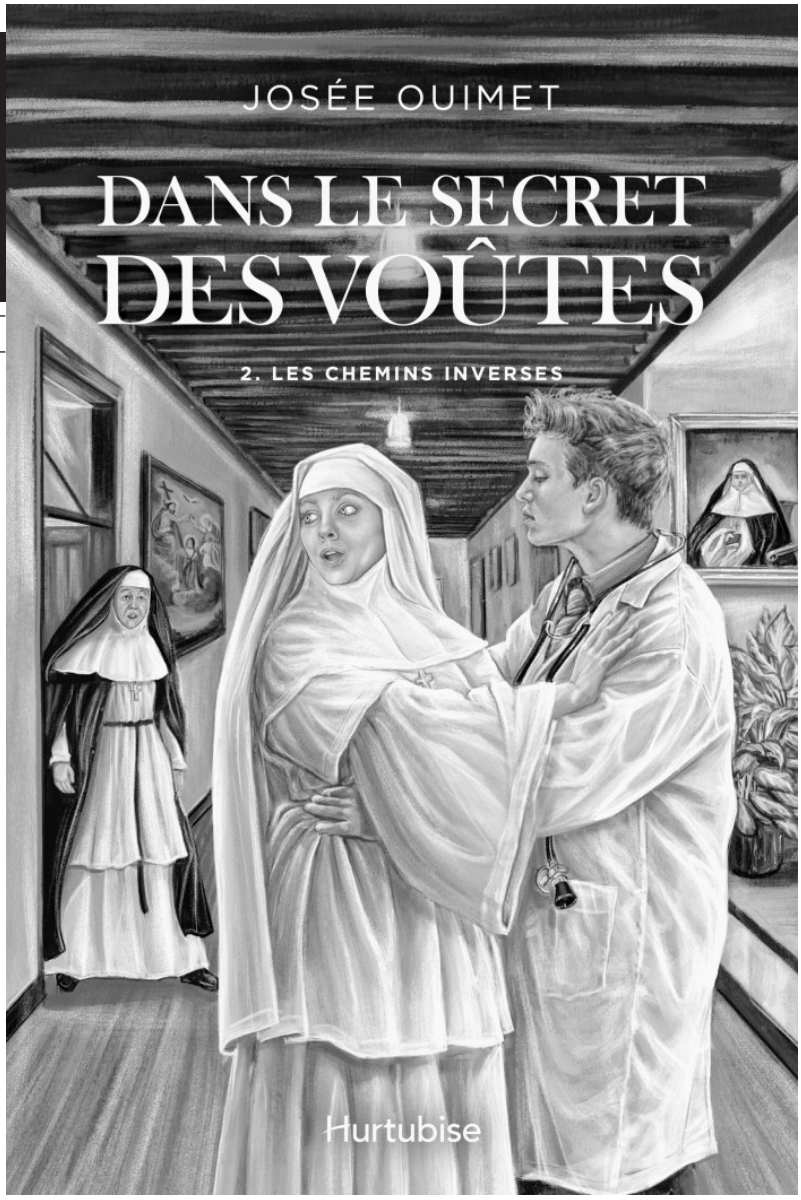

✍ Une critique de Léon Jalbert

Résumé

Québec 1947. Dans le 2e volet de cette mini saga, on retrouve les 2 sœurs Lefevre.

Solange, l'aînée, toujours novice chez les Augustines, exerce son métier d'infirmière en compagnie d'un jeune médecin qui a jeté son dévolu sur elle. Mais cette dernière quoique non insensible pense toujours à son convalescent allemand Jorg.

Monique, sa cadette travaille dans un petit restaurant et partage une pension avec son amie Lucienne, une jeune fille mère. Une tragédie frappera son amie et son futur sera profondément modifié.

De son côté, Jorg de retour en Allemagne y retrouve un pays en ruines et décide de revenir au Québec.

Commentaires

Comme à son habitude, Josée Ouimet qui aime l'action offre à ses personnages une panoplie d'évènements qui bousculent leur avenir.

Rapidement le 3e et probablement dernier tome qui nous donnera la conclusion de ce roman bien campé dans l'atmosphère de l'époque. À lire!

L'Écho de Saint-François
DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD

Campagne annuelle de membershi

Devenez membre de votre journal communautaire

L'Écho de St-François

Conditions pour devenir membre Résident:

- ○ Être résidant de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
  Les organismes et les entreprises doivent avoir leur siège social à Saint-François-de-laRivière-du-Sud
- ○ Avoir 18 ans et plus
- ○ Payer sa cotisation selon la catégorie de membre:
  Résident avec droit de vote (Résident seulement)
  Élite sans droit de vote (résident ou non résident)
- ○ Carte de membre valide jusqu'au 30 septembre 2022
  Carte renouvelable annuellement

Devenir membre de votre journal communautaire n'est pas une obligation, mais cela:

- marque votre soutien par une contribution symbolique (membre Résident) ou un don (membre Élite);
- donne une crédibilité additionnelle auprès du ministère de la Culture et des Communications lors des demandes d'aide financière
- donne le pouls sur votre intérêt à recevoir *L'Écho de Saint-François.*

Veuillez écrire en LETTRES MOULÉES

Membre **Élite:** _____

Adresse: _____

_____ Cp: _ _ _ _ _ _

✆ _ _ _-☐ ☐ ☐ ☐ **Valide jusqu'au 30 septembre 2022**

Catégorie de membre: ☐ **20$** Paiement inclus: ☐ chèque ☐ comptant

Membre **Résident** (Ind./org./entr.): _____

Adresse: _____

Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Qc) G0R 3A0

✆ _ _ _-☐ ☐ ☐ ☐ **Valide jusqu'au 30 septembre 2022**

Catégorie de membre: ☐ Individu **5$** ☐ Organisme **25$** ☐ Entreprise **50$**

Paiement inclus: ☐ chèque ☐ comptant

Pour ce faire, il vous suffit de remplir le coupon en y joignant le montant de votre adhésion. Les chèques doivent être établis à l'ordre de L'Écho de St-François. Le tout doit nous être retourné soit par la poste au 534, chemin St-François Ouest, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Qc) G0R 3A0 ou être déposé dans la boîte de L'Écho à la Maison de la Paroisse.

Merci de votre appui!

Herman Pelletier, président

2022 Février

Au fil des jours

dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
		1	2	3	4	5
6	7 Séance du conseil	8	9	10	11 Messe Chapelle des Prairies ? 19 h Notre-Dame de Lourdes Bac bleu	12
13	14	15	16	17 Tombée du journal	18	19
20	21	22	23	24	25 Bac bleu	26
27	28					

SAINT-VALENTIN!

Sécurité routière

Soyez prudents!

Municipalité
Saint-François
de-la-Rivière-du-Sud

OFFRE D'EMPLOI

LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS DE LA RIVIÈRE-DU-SUD, SITUÉE DANS LA MRC DE MONTMAGNY, BÉNÉFICIE D'UNE ÉCONOMIE FLORISSANTE QUI REPOSE À LA FOIS SUR LA PROSPÉRITÉ DE L'ENSEMBLE DE SES ENTREPRISES AGRICOLES, MANUFACTURIÈRES ET DE DIVERS SERVICES. LE DYNAMISME DE LA LOCALITÉ SE RÉVÈLE ÉGALEMENT DANS LA PANOPLIE D'ACTIVITÉS OFFERTES, ET PAR UN NOMBRE IMPRESSIONNANT D'ORGANISMES QUI ŒUVRENT AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ. LA MUNICIPALITÉ COMPTE UNE POPULATION D'ENVIRON 1637 CITOYENS ET Y ACCUEILLE CONTINUELLEMENT DES JEUNES FAMILLES, DES RETRAITÉS, DES TRAVAILLEURS ET DES IMMIGRANTS QUI SONT ATTIRÉES PAR DES EMPLOIS DE QUALITÉ ET PAR UN DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DES PLUS INTÉRESSANTS.

La Municipalité est la recherche d'un(e) :
RESPONSABLE DES LOISIRS, VIE COMMUNAUTAIRE ET COMMUNICATIONS afin de compléter son équipe.

Principales fonctions Sous la responsabilité du directeur général et secrétaire-trésorier, la personne responsable des loisirs, vie communautaire et communications planifie, coordonne et supervise les opérations reliées aux activités communautaires, sportives, récréatives et culturelles de la municipalité. Il ou elle devra mettre en place des programmes d'activités et évènements adaptés aux citoyens de tous âges de la municipalité, et ce, en complémentarité avec les organismes du milieu. Également, la personne s'occupera du site internet de temps à autre et du Facebook.

- Planifie organise encadre et évalue la programmation annuelle et saisonnière des évènements et activités récréatives, sportives, culturelles et communautaire de la municipalité ;
- Gère les outils et les infrastructures de communications sous sa responsabilité (Site Web, bulletin municipal, Facebook etc.) et assure le bon fonctionnement de tous ces outils ;
- Soutient les comités et les groupes communautaires œuvrant au sein de la Municipalité;
- Élabore un plan de communication et un calendrier annuel pour promouvoir les activités et évènements de la municipalité et des organismes;
- Produit et réalise les outils de communications de la municipalité et les outils promotionnels des évènements et activités et en assure la diffusion;
- Participe à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques liées à son service;
- Voit au développement et à la mise en œuvre de projets structurants pour la municipalité;
- Supervise le budget des services sous sa responsabilité et de la programmation en fonction des objectifs politiques de la municipalité;
- Planifie, organise, contrôle et coordonne les activités du camp de jour et de d'autres programmes initiés par la municipalité;
- Assure la responsabilité de la dotation, de la supervision et de l'encadrement du personnel tel que pour le camp de jour;
- Voit à la recherche et à l'encadrement des bénévoles;
- Supervise les locations de salles et plateaux de services (Centre communautaire, terrain de balle, patinoire) ;
- Organise et réalise différentes activités communautaires;
- Toutes autres tâches connexes demandées par la direction;

Profil recherché

- Formation en loisirs, activités communautaires et communications et/ou formation et expériences connexes;
- Expérience dans un poste similaire (minimale de 2 ans un atout);
- Avoir une excellente maitrise des outils informatiques et particulièrement reliés au domaine des communications;
- Avoir une excellente maitrise du français écrit et oral;
- Personnalité passionnée pour les activités communautaires et relations humaines;
- Être très responsable et organisé;
- Être disponible les soirs et fins de semaine;

Conditions de travail

- Poste à temps plein (35 heures / semaine)
- Horaire régulier de jour
- Disponibilité variable selon les activités (dimanche au samedi)
- Poste permanent
- Rémunération établie selon l'expérience et la compétence
- Entrée en fonction : dès que possible

Faites parvenir votre curriculum vitae à
dg@stfrancois.ca

Municipalité
Saint-François
de-la-Rivière-du-Sud

Responsabilités municipales

Frédéric Jean
Maire

∴ Travaux publics
∴ Eau potable
∴ Déneigement

Mélyssa Talbot-Blais
Conseillère siège nº 1

∴ Office municipale d'habitation

Sandra Proulx
Conseillère siège nº 2

∴ Loisirs et vie communautaire

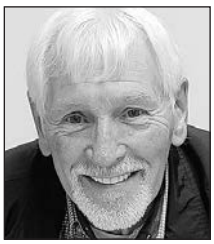

Jean-Guy Saint-Pierre
Conseiller siège nº 3

∴ Sécurité incendie

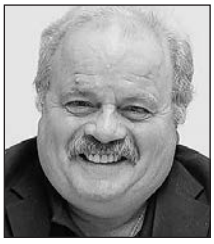

Jean-Yves Gosselin
Conseiller siège nº 4

∴ Comité consultatif d'urbanisme
∴ Société de développement
∴ Régie inter-municipale Anse-à-Gilles
∴ Politique familiale et aînés

Chantal Blanchette
Conseillère siège nº 5

∴ Ressources humaines
∴ Gestion municipale
∴ Loisirs et vie communautaire

Isabelle Furlotte
Conseillère Siège nº 6

∴ Comité d'établissement, La Francolière
∴ Habitations patrimoniales

Personnel municipal

Directeur général et secrétaire-trésorier
Jean-Eudes Gaudet
201

Directrice adjointe
Linda Guimont
200

Directeur des incendies et Premiers répondants
Jacques Théberge
418-241-6880

Inspecteur municipal
Pierre-Olivier Bélanger
418-248-5985, # 329

Responsable des Travaux publics
François Morin
300

Loisirs, vie communautaire et communications
Poste vacant
202

✆ **418-259-7228**
✉ info@stfrancois.ca
ⓕ facebook.com/stfrancoisdelarivieredusud

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANCOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
MRC DE MONTMAGNY

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue **LUNDI, le 10 janvier 2022**, à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à **vingt-heures**.

À laquelle sont présents : Messieurs Jean-Yves Gosselin, maire suppléant, Jean-Guy St-Pierre

Mesdames : Chantal Blanchette, Sandra Proulx, Melyssa Talbot Blais et Isabelle Furlotte

Absence motivée : monsieur Frédéric Jean, Maire

Tous formant le quorum sous la présidence de monsieur Jean-Yves Gosselin, Maire suppléant

Monsieur Jean-Eudes Gaudet, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

La séance débute par une période de recueillement.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 1628-2021 du 29 décembre 2021 qui prolonge cet état d'urgence sanitaire pour une période additionnelle;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance en personne ou par audioconférence;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'ouvrir cette séance régulière du Conseil. Il est 20h00.

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter l'ordre du jour tel que proposé en laissant le varia ouvert.

3 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL TENUE LE LUNDI 6 DÉCEMBRE 2021

Lecture du procès-verbal ayant été faite individuellement par les membres avant la séance,

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance régulière tenue le 6 décembre 2021 sans modification.

4 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL TENUE LE MERCREDI 8 DÉCEMBRE 2021 À 18H30

Lecture du procès-verbal ayant été faite individuellement par les membres avant la séance,

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale tenue le mercredi 8 décembre 2021 à 18h30 sans modification.

5 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL TENUE LE MERCREDI 8 DÉCEMBRE 2021 À 18H45

Lecture du procès-verbal ayant été faite individuellement par les membres avant la séance,

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale tenue le mercredi 8 décembre 2021 à 18h45 sans modification.

6 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL TENUE LE MERCREDI 15 DÉCEMBRE 2021 POUR L'ADOPTION DU BUDGET ET DU PTI

Lecture du procès-verbal ayant été faite individuellement par les membres avant la séance,

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale tenue le mercredi 15 décembre 2021 pour l'adoption du budget et du PTI sans modification.

7 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Comptes PAYÉS DÉCEMBRE 2021 (SUITE)
Hydro-Québec,

Usine de filtration	5739,75	
Caserne incendie	509,31	
Garage	501,99	
Poste surpresseur	153,25	
Enseigne 4-chemins	29,38	
Poste Ass. Morigeau	221,52	
Parc Olivier Tremblay	57,08	
Compteur d'eau St-Pierre	28,72	
Poste Ass. Village	1903,15	
Maison Paroisse	909,20	
Pavillon Bédard	79,84	
2, 5e rue Est	60,70	
Climatisation Loisirs	43,42	
Éclairage public	817,04	
Loisirs	1211,31	12265,76
Bell Mobilité, Iphone Loisirs et Garage	172,61	
Vidéotron,		
Bureau	287,34	
Garage	101,59	
Usine filtration	104,49	
Surpresseur St-Pierre	36,11	
Loisirs	170,51	
Bibliothèque	104,98	805,02
Energir		
Garage	299,43	
Maison Paroisse	704,08	
Loisirs	843,14	
Caserne	8,19	1854,84
VISA,		
Google	46,80	
Facebook	11,46	
Purolator	134,78	
Apple music	17,23	
Cafetière bureau	193,14	
PC-Canada, clavier (directeur)	111,50	
Poubelles murales bar	373,19	
Usine, kit de réparation	245,39	
Cafetière, bar	193,14	
Balance bar	471,96	
Achats articles et Cadeau Noël	632,27	2430,84
Ministre Revenu Québec, remise de décembre 2021		11556,80
Revenu Canada, remise de décembre 2021		4336,10
Retraite Québec, remise de décembre 2021		416,90
REMBOURSEMENT CELLULAIRES décembre 2021		
Jean-Eudes Gaudet	25,00	
Sylvain Lemieux	25,00	
Michaël Corriveau	25,00	
Réjean Pellerin	25,00	100,00
Claude Théberge, location terrain Loisirs (stationnement)		1400,00
La Chèvre & le Chou, panier cadeau personnalisé		1520,90
Les Concassés du Cap, conteneur Garage		530,49
Félix Bélanger Cloutier,		
Frais déplacement 303,7 km à 0,43	130,59	
Remb. factures cadeaux Noël	28,56	159,15
Métal du Golfe, travaux coupe pour la récupération de l'ancien Pont		1805,11
Le Miel des Prairies, miel boîtes bénévoles		210,00
Boulangerie Le Joyeux Pétrin, pain boîtes bénévoles		300,00
Marché du Fermier Saint-François, viande boîtes bénévoles		432,00
Société Développement Économique Montmagny, chèque cadeau Bénévoles		100,00
Boulet Délices à l'érable, produits boîtes bénévoles		413,91
La miellée de la Rivière-du-Sud, miel boîtes bénévoles		240,00
Labo3D.ca, porte-clé boîtes bénévoles		551,88
9430-0506 Québec inc., ménage Loisirs		739,87
Sandra Proulx, frais déplacement 208km (cadeaux Noël enfants)		89,44
Mines Seleine, sel en vrac		10171,86
Philippe Gosselin & Ass., 5480,5 litres à 1,17 diesel		7349,08
Service de Réparation JP, hoses hydrauliques équipements		1974,09

Enair Contrôle, remplacer moteur et fusible unité toit Loisirs 1310,09
Paré Centre du Camion, pièces camion incendie + crédit 195,45
Pyro Sécur, recharge cylindre 607,07
L'Écho Saint-François, publication 896,81
FQM Assurances, modification de police 136,25
Signalisation Lévis, flèches aux leds 1373,95
Unibéton, 341,52 tm sable et sel 12% à 26,20$ 10287,78
MRC de Montmagny, collecte sélective tonnage oct-nov. 2021 4248,03
Régie L'Islet Montmagny, gestion CTL novembre 2021 2406,47
Raymond Chabot Grant Thornton,
facture intérimaire préparation États financiers 2021 2529,45
Boulon Hydraulique CMT, clé à choc 225,87
V-T0, matériel sanitaire (Garage) 52,84
Philias Blais & fils, location compresseur 114,98
Les Entreprises Gilbert Cloutier,
défaire et ramasser vieux pont,
Aménager digue brisée rue de l'Aqueduc 3761,98
Test Tech, réparation borne-fontaine rue de l'Étang 1957,39
MRC de Montmagny,
Vidange d'urgence fosse septique 470,34
Travaux cours d'eau Boulet 2674,24 3144,58
Alphonse Lamonde inc., diverses réparations
Maison Paroisse 1547,86
Loisirs 5656,52 7204,38
Air Liquide, oxygène (Garage) 677,68
Isabelle Collin, remb. factures parade Noël et 98km 413,10
Chantal Blanchette, remb. factures paniers Noël 295,74
Marché du Fermier Saint-François, 16 certificats paniers Noël 1200,00
Jonathan Gendron, remb. facture radar vitesse baseball 160,95
BuroPro Citation, contrat entretien photocopieur 326,30
Lucie Lachance, notaire, hon. prof. vente terrain 6 202 457 950,00
Agat Laboratoires, analyses eau potable et eaux usées 416,49
Aquatech, opération usine d'eau potable et ass. des eaux 9917,27
Tetra Tech QI, hon. prof. Montée Morigeau … 1413,66
Mines Seleine, sel en vrac 2809,05
Unibéton, 140,14 tm à 26,20 sable et sel 12% 4221,52
Portes Servi-Pro,
Réparation porte Garage municipal 461,10
Réparation porte Caserne incendie 339,53 800,63
Enair Contrôle, réparation unité du toit Loisirs 331,39
Philippe Gosselin & Ass, 1251,7 litres à 1,1591 diesel 1668,11
Supérieur Propane, location cylindre 4,60
Brandt, réparation pelle rétrocaveuse 7586,90
Pneus André Ouellet, récaper pneu Freightliner 301,86
Groupe Levage, chaînes, crochet, pince (Garage) 738,88
Canadian Tire, balai à neige, batteries 291,75
Bossé & Frère,
Réparer joint PTO tracteur 1303,35
Pièces 70,17 1373,52
Boulon Hydraulique CMT, coffre à outils, adapteur joint 309,68
Piecès d'Autos GGM, pièces équipements 207,28
L'Arrêt Stop,
Essence service incendie 40,02
Essence voirie 450,01 490,03
Dépanneur Servi-Express, fourniture Bar et Noël 321,27
Philias Blais & Fils,
11,50 hres pelle Hitachi à 90$ 1035,00
7 hres rouleau compacteur à 75$ 525,00
2 transports 160,00
2 hres camion à 94$ 188,00
3 voyages pierre 710,00
1 voyage sable 125,00
6 hres main-d'œuvre à 60$ 360,00
½ mètre béton 210,00
(Refaire entrée (Gilbert Corriveau) et valve (Yves Boissonneault) 3809,15
Monyvill enr.,
3,50 hres à 85$ pelle entrée Casse croûte 297,50

1 camion à 92$	92,00	
26 hre à 85$ trottoir	2210,00	
2664 m³ ramassage neige à 1$	2664,00	
2 hres pelle à 85$ fil électrique piscine	170,00	
662,37 tm à 5,97 sable et sel	3954,35	10793,68
MS2Contrôle,		
Réparation usine d'eau potable	1258,19	
Installation caméra Bar, ajuster caméra patinoire et Rebrancher grande salle	691,91	1950,10
Linde Canada, 4526 m³ à 0,3467 oxygène (usine)		1875.80
Publicité Plastique Blais, coroplast Centre Petite Enfance		1138,25
Avantis, matériel divers		
Pav. Bédard log. 522	1100,78	
M. Paroisse	16,05	
Usine d'eau potable	64,39	
Loisirs	210,93	
Premiers répondants	75,33	
Tracteur (tapis)	31,56	
Garage	415,83	1914,87
Enercycle, enfouissement décembre 2021		3138,82
Les Éditions Juridiques FD, mise à jour Code municipal		68,99
6TemTI,		
Télécommunication M. Paroisse et Loisirs	8805,19	
Remise à neuf ordinateur	205,47	
Wifi salle du conseil	300,37	9311,03
Emco, boîte de service, tige, tee		804.95
TOTAL :		**172 537,52**

COMPTES À PAYER JANVIER 2022

La Fabrique, loyer janvier 2022 Bibliothèque	350,00
Postes Canada, envoi journal l'Écho (extérieur)	67,81
Postes Canada, envoi circulaires et journal l'Écho	279,58
Info Page, IPA	117,68
Pagenet, téléavertisseurs	57,20
Coopérative d'Informatique municipale, soutien technique annuel	3874,66
Air Liquide, location cylindre (Garage)	380,29
Solutions Chimiques Industrielles, 150 k à 12,33 polymère (usine)	2126,46
Transbelimont, cotisation annuelle 2022	8691,00
Maheu & Maheu, consultation- souris	86,23
TOTAL :	**16 030,91**

Je soussigné, Jean-Eudes Gaudet, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, certifie que la Municipalité possède dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

Après analyse et discussions;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes à payer.

8 ADMINISTRATION

8.1 NOMINATION DES CONSEILLER(ÈRE)(S) SUR DIFFÉRENTS COMITÉS OU ORGANISMES POUR L'ANNÉE 2022

En début d'année, le conseil désigne des conseillers et conseillères afin de siéger sur différents comités ou organismes.

La liste des organismes ou comité est la suivante :

Travaux publics, déneigement et eau potable	Ressources humaines et gestion municipale
Comité consultatif d'urbanisme (CCU)	Société de développement
Régie inter-municipale Anse à Gilles	Loisirs et vie communautaire
Conseil d'établissement La Francolière	Politique familiale et ainés
Sécurité incendie	Habitations patrimoniales
Office municipale d'habitation (OMH)	

Après analyse et discussion;

IL EST UNANIMEMENT PROPOSÉ ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'entériner les nominations du conseil au sein des comités ou organismes suivants;

Travaux publics, déneigement et eau potable : .....Frédéric Jean
Ressources humaines et gestion municipale : .....Chantal Blanchette
Comité consultatif d'urbanisme (CCU) : .....Jean-Yves Gosselin
Société de développement : .....Jean-Yves Gosselin
Régie inter-municipale Anse à Gilles : .....Jean-Yves Gosselin

Loisirs et vie communautaire :.....Sandra Proulx et Chantal Blanchette
Comité d'établissement, La Francolière : .....Isabelle Furlotte
Politique familiale et ainées :.....Jean-Yves Gosselin
Sécurité incendie :.....Jean-Guy St-Pierre
Habitations patrimoniales : .....Isabelle Furlotte
Office municipale d'habitation (OMH) : .....Melyssa Talbot Blais

8.2 NOMINATION D'UN INSPECTEUR EN MAUVAISES HERBES POUR 2022

À chaque début d'année, le conseil nomme un inspecteur en mauvaises herbes pour une durée d'un an afin de veiller et de s'occuper du dossier des mauvaises herbes dans la municipalité lorsqu'une demande est formulée au bureau municipal par les contribuables.

Après analyse et discussion;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de renommer monsieur Jean-Guy St-Pierre à titre d'inspecteur en mauvaises herbes pour une durée d'un an, son travail étant reconnu et apprécier de tous. Monsieur St-Pierre ayant accepté, cette nomination est maintenant effective.

8.3 RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Annuellement, la Municipalité doit confirmer par résolution le bon déroulement des activités en cours d'année concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle.

Après analyse et discussion;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de confirmer qu'aucune plainte ou anomalie n'a été détectée au cours de l'année 2021concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle.

8.4 ADHÉSION À L'ADMQ 2022.

L'Association des directeurs municipaux du Québec est la source de référence et d'accompagnement des directeurs généraux et secrétaires-trésoriers du Québec. Elle rassemble quelque 1 100 membres répartis dans près de 850 municipalités de petite et de moyenne taille principalement.

Annuellement, le directeur souhaite faire partie de cette association pour les conseils, formations, échanges, etc. qu'elle offre à ses membres pour un montant de cotisation annuelle au montant de 495$ taxes en sus.

Après analyse et discussion;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter de défrayer un montant de 495$ taxes en sus pour l'adhésion 2022 à l'ADMQ pour le directeur général.

9 LOISIRS

9.1 RESPONSABLE DES LOISIRS, VIE COMMUNAUTAIRE ET COMMUNICATIONS

À la suite du départ de Félix Bélanger Cloutier, responsable des loisirs, vie communautaire et communications en décembre dernier, une offre d'emploi pour le poste à combler a été affichée dans les médias électroniques via la C A R E.

10 TRAVAUX PUBLICS

Aucun sujet pour point.

11 EAU – AQUEDUC –ÉGOUTS

Aucun sujet pour ce point.

12 INCENDIE - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET/OU CIVILE

12.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DES INCENDIES POUR DÉCEMBRE 2021

Le rapport mensuel du service des incendies pour décembre 2021 est déposé au conseil.

12.2 RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU DIRECTEUR DES INCENDIES POUR 2022

À chaque début d'année, le conseil procède au renouvellement du mandat du directeur des incendies pour un an. Étant donné l'excellent travail de monsieur Jacques Théberge, et ce depuis maintenant plusieurs années, le conseil souhaite de la continuité.

Après analyse et discussion;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de nommer monsieur Jacques Théberge, directeur des incendies pour un an. Monsieur Théberge ayant accepté, cette nomination est maintenant effective.

12.3 NOMINATION D'UN GARDE FEU MUNICIPAL POUR 2022

À chaque début d'année, le conseil nomme un garde feu pour une période d'un an afin d'émettre des permis de feu à ciel ouvert dans la municipalité et de faire respecter la règlementation à cet effet. Une demande est formulée au chef pompier afin de s'occuper de cette tâche.

Après analyse et discussion;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de renommer monsieur Jacques Théberge à titre de garde feu municipal pour 2022. Monsieur Théberge ayant accepté, cette nomination est maintenant effective.

13 URBANISME

13.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 280-2022 POUR L'ENTRETIEN DU COURS D'EAU (BOULET BR PRINCIPALE)

RÈGLEMENT NO 280-2022
TRAVAUX D'ENTRETIEN
DANS LES COURS D'EAU BOULET Br. Principale

ATTENDU QUE des travaux d'entretien ont été faits dans le cours d'eau suivant : **BOULET Br Principal**
ATTENDU QUE les travaux réalisés consistaient à nettoyer les cours d'eau et leur mise à niveau;
ATTENDU QUE la gestion et la surveillance des travaux ont été effectuées par la MRC de Montmagny;
ATTENDU QUE les travaux pour le cours d'eau a été effectué par l'entreprise suivante: Les excavations Laurent et Frédéric Proulx
ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François a reçu de la MRC la répartition de la facturation pour les contribuables concernés;
ATTENDU Qu'un avis de motion a été présenté à la séance régulière du conseil tenue le lundi 10 janvier 2022 à 20h00;
EN CONSÉQUENCE, il est décrété par règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le Conseil décrète que des travaux d'entretien des cours d'eau ont été réalisés en 2021 dans la Municipalité entrainant les coûts suivants pour les contribuables concernés :

Cours d'eau Boulet Br Principale au montant de 2 674.24$

ARTICLE 3

Le Conseil décrète que les propriétaires concernés se verront imposer une taxe spéciale portant la mention « Travaux d'entretien dans le ou les cours d'eau suivant : Cours d'eau Boulet Br Principale

Cette mention spéciale apparaîtra sur leur compte de taxes respectif de l'année 2022.

ARTICLE 4

Les montants totaux des travaux qui seront payables par les contribuables concernés, à même leur compte de taxes, seront répartis de la façon suivante : **Cours d'eau Boulet Br Principale**

Nom du propriétaire	Matricule	Montant
Ferme Boulet Inc.	9090-69-4479	664.00$
Ferme Joseph-Aimé Blais	89910-49-4001	2010.24$

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Après analyse et discussion;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'avis de motion et le dépôt du projet de RÈGLEMENT no. 280-2022, intitulé : RÈGLEMENT DE TAXATION POUR L'ENTRETIEN DANS COURS D'EAU BOULET BR PRINCIPALE, réalisé en 2021.

13.2 DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE (CPTAQ), LOTS 3 475 690 ET 6 168 647

Régularisation de l'utilisation résidentielle d'une construction principale secondaire et des bâtiments accessoires isolés qui sont existants sur les lots 3 475 690 et 6 168 647.

CONSIDÉRANT QUE le projet présenté respecte les prescriptions du règlement de zonage de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'après notre analyse de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* et des points sur lesquelles se base la Commission pour autoriser ou refuser un projet.

En conséquence;

Après analyse et discussion;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'appuyer le projet présenté pour les raisons suivantes :

1. Potentiel agricole du lot

Le potentiel agricole des lots 3 475 690 et 6 168 647 semblent être important. En effet, en raison de sa grande superficie et du peuplement forestier existant (érablière) à proximité.

2. Potentiel agricole des lots avoisinants

Lots avoisinants Nord semblent être associés à la sylviculture et à l'élevage ;

Lots avoisinants à l'Est et à l'Ouest semblent être associés à l'acériculture ;

3. Possibilités d'utilisation de la parcelle en demande

L'utilisation résidentielle existante semble posséder un droit acquis, car elle semble être existante depuis plusieurs année ;

Le potentiel agricole du lot ne semble pas être affecté par l'utilisation résidentielle secondaire en raison de la superficie restante qui est approximativement de 16,5601 ha pour l'acériculture ou la sylviculture ;

4. Conséquences d'une autorisation sur l'utilisation et les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants :

Aucune conséquence particulière sur l'utilisation des lots avoisinants puisque la situation est déjà existante au niveau résidentiel ;

Aucun empiétement, odeur, lumière ou achalandage supplémentaire ;

5. La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture :

La zone verte couvre une grande partie du territoire de la municipalité dans les secteurs où les résidences secondaires sont permises ;

D'autres emplacements sont disponibles sur des lots situés au sud de l'emplacement en question, à l'intérieur de la zone forestière (Fa.3).

6. L'homogénéisation de la communauté et de l'exploitation agricoles :

La communauté agricole est moins homogène avec la présence dudit chalet. En effet, la séparation entre l'usage résidentiel (aire de repos) et l'usage agricole (acériculture) semble créer un précédent dans la zone agricole de la municipalité.

7. L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région

Cette demande n'impacterait d'aucune façon la préservation des ressources agricoles puisqu'aucune modification de la superficie cultivable ne sera impactée.

8. La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture

Non applicable

9. L'effet sur le développement économique de la région sur preuve soumise par une municipalité, une communauté, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique.

Non applicable

10. Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie

Non applicable

11. Objectifs du PDZA de la MRC

La qualité des terres cultivables dans cette section de la municipalité est de moindre valeur. Cette zone fait partie intégrante de la zone agricole « à revitaliser ». Il va sans dire que ce type de demande ne favorise pas la venue d'un établissement agricole de type commercial (de type agricole) ou encore d'un établissement acéricole. Cette demande ne permettra pas de récupérer les terres au profit du développement agricole.

12. Les conséquences d'un refus pour le demandeur

Le refus de la demande aurait un impact certain quant au bâtiment existant. En effet, il serait nécessaire de le démolir/déplacer ledit bâtiment selon le cas, puisqu'il ne semble pas y avoir de vocation agricole à l'intérieur du bâtiment. Également, cela occasionnerait potentiellement la modification du bâtiment agricole existant à proximité (acériculture) pour y ajouter une pièce de détente (en respectant les conditions énumérées selon le nombre d'entailles).

13.3 DEMANDE D'AUTORISATION POUR ALIÉNER DES LOTS AGRICOLES À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE (CPTAQ), LOTS 3 475 503 ET 6 471 739.

Aliénation de la totalité du lot 3 475 503 et du lot 6 471 739 (anciennement une section du lot 3 475 510), à savoir une superficie de 128 803 m^2, en faveur de l'entreprise agricole *Ferme Joseph-Aimé Blais Inc.* qui possède les lots agricoles adjacents à l'est. Les lots 6 471 738 (anciennement une section du lot 3 475 510), 3 475 730 et 3 475 727 resteraient propriété du demandeur pour une superficie totale de 140 034,1 m^2. Voir la demande 430851.

CONSIDÉRANT QUE le projet présenté respecte les prescriptions du règlement de zonage de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'après notre analyse de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* et des points sur lesquelles se base la Commission pour autoriser ou refuser un projet.

EN CONSÉQUENCE,

Après analyse et discussion;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'appuyer le projet présenté pour les raisons suivantes :

1. **Potentiel agricole du lot :**

• Le potentiel agricole du lot 6 471 739 semble être important. En effet, en raison de sa grande superficie, de la présence d'un cours d'eau et des terres en culture déjà existantes.

2. **Potentiel agricole des lots avoisinants :**

• Lots avoisinants Nord sont associés à la culture de céréales (location);
• Lots avoisinants Est semblent être associés à la culture de céréales et à une ferme laitière ;
• Lots avoisinants Ouest sont associés à la culture de céréales.

3. **Possibilités d'utilisation de la parcelle en demande :**

• L'utilisation résidentielle existante possède un droit acquis, car elle est existante depuis plus de 40 ans ;
• Le potentiel agricole du lot résidentiel projeté ne semble pas être affecté par l'utilisation résidentielle puisque le lot n'est pas cultivé depuis plus de 40 ans.

4. **Conséquences d'une autorisation sur l'utilisation et les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants :**

• Aucune conséquence particulière sur l'utilisation des lots avoisinants puisque la situation est déjà existante au niveau résidentiel ;
• Aucun empiétement, odeur, lumière ou achalandage supplémentaire ;

5. **La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture :**

• La zone verte couvre une grande partie du territoire de la municipalité ;
• La résidence est déjà existante depuis plus de 40 ans.

6. **L'homogénéisation de la communauté et de l'exploitation agricoles :**

• La communauté agricole serait davantage homogène à la suite d'une acceptation. En effet, la Ferme Joseph Aimé Blais inc. a l'occasion de consolider sa superficie cultivable et d'agrandir le potentiel agricole du lot ;
• L'autorisation aurait pour effet de poursuivre la limite actuelle de la zone résidentielle dans ce secteur. Il est à noter que la zone agricole et la zone résidentielle sont homogènes et bien délimitées dans ce secteur.

7. **L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région :**

• Cette demande n'impacterait d'aucune autre façon la préservation des ressources agricoles puisqu'aucune modification de la superficie cultivable ne sera impactée.

8. **La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture :**

• Grâce à cette acceptation, la Ferme Joseph Aimé Blais inc. Aurait une plus grande superficie cultivable que l'existante.

9. **Non applicable**

10. **Non applicable**

11. **Objectifs du PDZA de la MRC :**

• La qualité des terres cultivables dans cette section de la municipalité est importante. Cette zone fait partie intégrante du milieu agricole dynamique. Il va donc sans dire que cette demande permettra d'assurer une meilleure vitalité économique et le développement de ladite entreprise agricole sur une terre de bonne qualité.

12. **Les conséquences d'un refus pour le demandeur :**

• Le refus de la demande aurait un impact considérable majoritairement pour la Ferme Joseph Aimé Blais inc. puisque cela limiterait l'opportunité de développer de façon homogène ce secteur de la municipalité. Ce propriétaire voisin permettrait une pérennisation de cette richesse du territoire.

14 DOSSIERS ET PROJETS EN COURS

Aucun dossier.

15 CORRESPONDANCE

Aucun point.

16 VARIA

Aucun point au varia.

17 PÉRIODE DE QUESTIONS

Séance à huis clos, les questions pourront être acheminées par courriel à l'adresse courriel suivante: dg@stfrancois.ca.

18 LEVÉE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter de lever la séance régulière du conseil. Il est présentement 20h20.

Jean-Yves Gosselin, Maire suppléant
Jean-Eudes Gaudet, Directeur général

Je, Jean-Yves Gosselin, Maire suppléant de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Forage J. & R. Cloutier inc.
R.B.Q.: 2314-4926-84
• FORAGE DE PUITS ARTÉSIENS
• HYDRO-FRACTURATION
• VENTE ET INSTALLATION DE POMPES
676, ch. St-François Ouest, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Qc) G0R 3A0
Tél.: 418 259-7490 • Cell.: 418 241-8024 • Fax: 418 259-7673
• E-mail: cloujoc@globetrotter.net

La Maison Funéraire Laurent Normand
MONTMAGNY
BELLECHASSE
L'ISLET-SUD
Jean Normand, T.D.L.
Pierre Normand, T.D.L.
116, avenue Sainte-Julie
Montmagny (Québec) G5V 2M1
T 418 248-0545
Sans frais : 1 888 248-0545
www.laurentnormand.ca

APPELLE-MOI
POUR TE LIBÉRER UN PEU
418 838-4095 Lévis et environs
1 877 559-4095 Sans frais
Tel-Écoute DU LITTORAL
Ligne d'écoute téléphonique. Confidentiel.

Membres 2021-2022

Renouvelez en grand nombre votre carte de membre. Ce faisant, vous signifiez l'intérêt des membres de la communauté sudfranciscoise à soutenir leur média communautaire. Formulaire d'adhésion en p. 27.

Membre Organisme
La bibliothèque du Rocher
Membre Élite
France Bernier
Louise Dumas
Jannine Forgues
Louis-Marie Garant
Margo Gaulin-Zéron
Jean-Yves Gosselin
Kevin Gosselin
Membre individuel
Serge Allaire
Lise Blais P.
Christiane Bombardier
Sylvie Boucher
Francine Bouffard
Huguette Bouffard
Monique L. Campagna
Pierre Cauffopé
Céline Chabot
Raynald Corriveau
Rosaire Couture
Mireille Fournier
Rollande Gamache
Louis-Marie Garant
Aurèle Gendron
Suzie Godbout
Jean-Yves Gosselin
Rose Anne Goulet
Berthe Guimont
Linda Guimont
Nicole Labonté
Cécile Labrecque
Jacques Lacroix
Marie Laflamme
Raynald Laflamme
Yves Laflamme
Calixte Laliberté
Monique Laliberté
Dominique Lamonde
Jean-Yves Lamonde
Julienne Lamonde
Lorraine Lamonde
Nicolas Lamonde
Paul-Émile Lamonde
Normand Lesieur
Suzanne Mercier
Daniel Morin
Simon Morin
Réjean Pellerin
Herman Pelletier
Christian Picard
Gaby Picard
Léo Picard
Denis Rémillard
Daniel Roy
Valérie Savoie
Claude Simard
France St-Hilaire
Jean-Guy St-Pierre
Jacynthe Théberge
Micheline Théberge
Gabrielle Thibault

Liste à jour 23 janvier 2022

Le RHUME et la GRIPPE

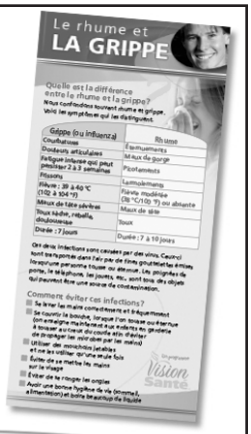

QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ENTRE LE RHUME ET LA GRIPPE ?

Nous confondons souvent rhume et grippe. Voici les symptômes qui les distinguent.

Grippe (ou influenza)	Rhume
Courbatures	Éternuements
Douleurs articulaires	Maux de gorge
Fatigue intense qui peut persister 2 à 3 semaines	Picotements
Frissons	Larmoiements
Fièvre : 39 à 40 °C (102 à 104 °F)	Fièvre modérée (38 °C/100 °F) ou absente
Maux de tête sévères	Maux de tête
Toux sèche, rebelle, douloureuse	Toux
Durée : 7 jours	Durée : 7 à 10 jours

COMMENT ÉVITER CES INFECTIONS?

Pour prévenir la grippe, la vaccination demeure la méthode la plus efficace. De plus, en vous lavant les mains correctement et fréquemment, en évitant de se mettre les mains sur le visage ou de se ronger les ongles et en maintenant une bonne hygiène de vie, vous préviendrez la contamination.

Demandez notre brochure Le rhume et la grippe, de la collection Vision Santé pour en apprendre davantage.

PHARMACIE
Vincent Lamonde Boulet inc.
542, chemin Saint-François Ouest
Saint-François-de-La-Riv.-Du-Sud, Québec
418 259-7728
Membre affilié à Proxim
Les pharmaciens exerçant à cette pharmacie sont seuls responsables des services pharmaceutiques annoncés.

OK PNEUS MD

André Ouellet

DÉCOUVREZ NOS

TUBES DE GLISSE SIMPLE OU DOUBLE

Pour profiter des joies de l'hiver une descente à la fois!

À partir de 109,95 $

1, av. de la Caserne,
Montmagny
418 248-2052
pneusandreouellet.com